Motion présentée, par Didier ARNAL au nom du groupe Val d'Oise Utile et Solidaire
Séance de rentrée le 19 septembre 2014

Pour cette rentrée 2014, l'UMP-UVO n'a qu'une seule priorité :

LA COM !

Exposé :

- **L'expression minoritaire** s'inscrit dans la loi dite de démocratie de proximité du 27 février 2002 qui réglemente un droit d'expression dans les supports d'information des collectivités territoriales, notamment, pour les élus d'opposition.

- **Pour respecter scrupuleusement** ce cadre législatif, le groupe Val d'Oise Utile et Solidaire (**V.O.US**) tout comme le groupe Union pour le Val d'Oise (**U.V.O**) ont un droit d'expression sous forme d'une tribune intégrée à la publication du magazine dans sa version papier et numérique.

Aussi :

- **Considérant** que le magazine du Val d'Oise, est un support de communication **indispensable à l'information des Valdoisiens** sur les réalisations et la gestion du Conseil général,

- **Considérant** que l'ensemble des Valdoisiens, a droit à un même niveau d'information,

- **Considérant** que l'exécutif du Conseil général et plus précisément, le Président en sa qualité de Directeur de la publication, sont les seuls garants du respect de la loi au regard du droit d'expression du groupe minoritaire, de la ligne éditoriale et du droit à l'information **de tous les Valdoisiens.**

- **Considérant** que la diffusion de la dernière édition du magazine d'information du Conseil général du mois de septembre/octobre 2014 **n'a pas respecté les principes évoqués ci-dessus et la loi sur le financement des campagnes électorales**,

- **En effet comme nombre de Valdoisiens et d'élus de droite et de gauche**, nous sommes très étonnés que vous ayez arrêté la distribution de ce magazine du Conseil général. En effet sur un tirage de 500 000 exemplaires, seuls 150 000 exemplaires auraient été distribués. Il en va de même **de la publication départementale (32.pages) intitulée : «départements supprimés»** adressée à l'ensemble des élus accompagnée d'un courrier en date du 27 août 2014 signé du Président du Conseil général qui annonçait une grande campagne de communication sur ce thème dont le coût est supérieur à 200 000 euros,

En conséquence :

- **Le groupe Val d'Oise Utile et Solidaire**, vous demande monsieur le Président, dans le contexte difficile que connaissent les Français, **d'arrêter ces dépenses inutiles, d'assurer conformément à la loi, la diffusion du magazine Val d'Oise de septembre/octobre 2014 à tous les valdoisiens**, et de faire respecter sur l'ensemble des supports de communication le droit d'expession de la minorité.

« Ce n'est pas d'actions de communication dont ont besoin les Valdoidiens mais bien de décisions préparant l'avenir de notre département et garantissant des services publics de proximité de qualité. »